

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	37
Membres excusés et représentés	10
Membres absents non représentés.....	2



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Mme Nicole CERCLEY est désignée Secrétaire de séance

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Germain ROESCH, M. Cédric LAUNAY, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER

Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, M. Laurent DUBOIS, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, M. Bernard VERNEAU, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES.

Conseillers municipaux

M. Julien KOCHER a donné pouvoir à M. André KAPI, M. Pierre-Michel DELECROIX a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Valérie FIASTRE a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER, M. Jean-Philippe COMBE a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Rosa JURADO a donné pouvoir à M. Laurent DUBOIS, Mme Valérie CHAZETTE a donné pouvoir à M. René GAILLARD, M. Yannick BRUNET a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, M. Nicolas CLODONG a donné pouvoir à Mme Marie-laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Jean-Richard TESSIER a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD

Absents non représentés :

Mme Patricia RIBEIRO, M. Roméo DE AMORIM

Au cours de la séance :

M. Nicolas CLODONG entre au point 1, Mrs Julien KOCHER et Roméo DE AMORIM entrent au point 1.1.

1.1 Questions orales

Groupe « Saint-Maur écologique et solidaire »

1 – Fermetures /ouvertures de classes à Saint-Maur à la rentrée 2018/2019 : quelle analyse ?

2. Sortie de Saint-Maur d'Infocom : quel coût pour la ville alors que les finances sont en situation plus que difficile ?

3 - Vente de la Maison des associations : quelle occupation avant démolition ?

.../...

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2018**

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 18 janvier 2018

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3. **Election des représentants à l'Association CAPDEMAT**

Décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Procède à l'élection, à main levée, des représentants de la Ville (un titulaire et un suppléant) à l'Association CAPDEMAT

Sont élus : Membre titulaire : **Monsieur Marc COHEN**

Membre suppléant : Il sera désigné par le Directeur Général des Services au sein de l'Administration municipale.

Majorité

37 Pour

11 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM)

FINANCES COMMUNALES

4. **Modification des tarifs des parcs de stationnement LOUVIERE II et STALINGRAD**

Retiré de l'Ordre du Jour

URBANISME - AMENAGEMENT

5. **Autorisation donnée au Maire de déposer une Déclaration Préalable pour des travaux de réfection de la toiture du groupe scolaire Miss Cavell**

Décide d'entreprendre la réfection de la toiture du groupe scolaire Miss Cavell

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes.

Unanimité

6. **Périmètre zone bleue**

Approuve l'ajout des rues du quartier Diderot dans la zone bleue.

Dit que la mise en application de cette modification est fixée au 1^{er} mars 2018

Majorité

40 Pour

7 Contre (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

1 Abstention (Mme Pascale LUCIANI-BOYER)

7. **Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire et une autorisation de travaux pour des travaux règlementaires de sécurité de l'école primaire Michelet**

Décide d'entreprendre les travaux de mise en conformité de l'école Michelet.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes.

Unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8. Modification des tarifs de location de la boutique éphémère

Approuve les tarifs de location, applicables à compter du 3 septembre 2018, qui sont :

- 400 euros la semaine et 1500 euros le mois.
- entre la semaine 30 et la semaine 35 : 300 euros la semaine et 1100 euros le mois.

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

9. Adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2018

Approuve le principe d'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 1 100 €, au titre de l'année 2018.

Autorise le Maire ou l'élu délégué à la Culture à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité

10. Fixation des tarifs du Musée de Saint-Maur

Retiré de l'Ordre du Jour

11. Adoption d'une dotation pour le concours organisé dans le cadre du 15e Festival du court-métrage de Saint-Maur-des-Fossés et approbation du règlement

Attribue la dotation de 6 700 € destinée à récompenser les lauréats du concours de court-métrage amateur selon la répartition suivante :

- Grand Prix du Festival :	2 000 €
- Prix du Jury :	1 000 €
- Prix coup de cœur du public :	800 €
- Prix du Lido de Saint-Maur :	600 €
- Prix jeune réalisateur :	300 €
- Prix de la meilleure interprétation masculine :	400 €
- Prix de la meilleure interprétation féminine :	400 €
- Prix du meilleur montage :	300 €
- Prix du meilleur son :	300 €
- Prix de la meilleure image :	300 €
- Prix de la meilleure musique originale :	300 €

Approuve le règlement du concours.

Unanimité

MARCHES PUBLICS

12. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux pour la mise en conformité, l'hygiène et l'agrandissement des offices et réfectoires des écoles maternelle Marinville et élémentaire Mûriers

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux de mise en conformité, d'hygiène et d'agrandissement des offices et réfectoires des

écoles maternelle Marinville et élémentaire Mûriers, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

13. **Modification de l'Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'entretien, d'amélioration et de maintenance des voiries et réseaux divers de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

Modifie la délibération n°49 du 28 septembre 2017 en changeant la périodicité de l'accord-cadre à bons de commande , et en diminuant son montant minimum de 1 000 000 € HT à 500 000 € HT, ainsi que son montant maximum de 3 000 000 € HT à 2 500 000 € HT, par période.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux d'entretien, d'amélioration et de maintenance des voiries et réseaux divers sur le domaine public et privé de la ville de Saint-Maur-des-Fossés, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

14. **Avenant n°2 au marché de Travaux d'aménagement réglementaire d'installations sportives au Stade Chéron - lot 3 : Infrastructure**

Approuve le projet d'avenant n°2 au marché de **Travaux d'aménagement réglementaire d'installations sportives au Stade Chéron - lot 3 : Infrastructure** ayant pour objet des travaux complémentaires pour un coût global et forfaitaire de 127.697,50 euros hors taxes.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

47 Pour

1 Abstention (M. Roméo DE AMORIM)

COMMUNICATIONS

15. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

16. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 20 h 45.